

Plan Climat Air Energie Territorial

Dispositif d'évaluation et de suivi



En collaboration avec :



Sommaire

I. Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation.....	2
II. L'organisation	3
A. Intégration du suivi dans le plan d'actions.....	3
B. La gouvernance	3
C. L'ingénierie	4
D. La communication.....	4
E. Une évaluation à mi-parcours	4
III. Les indicateurs	5
A. Suivi de la trajectoire énergétique	5
B. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'action	5
C. Les indicateurs d'impact environnemental du plan.....	5

I. Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET s'inscrit en réponse aux articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement. Ils encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du PCAET :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ainsi :

- le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET permet de prendre du recul sur la politique mise en œuvre et de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés ;
- la définition d'indicateurs permet de suivre la mise en œuvre des actions et vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs ;
- l'évaluation permet de juger de l'efficacité du programme d'actions : les actions mises en œuvre et le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation) ;

L'élaboration du PCAET ayant été le fruit d'un travail multi acteurs, le territoire souhaite conserver cette dynamique en proposant un dispositif de suivi et d'évaluation collaboratif.

II. L'organisation

A. Intégration du suivi dans le plan d'actions

La démarche de d'animation et de suivi a été pensée dès la phase d'élaboration du plan d'actions du PCAET puisque l'action n° 1 « Mettre en place et animer un comité de développement et de suivi des actions du PCAET » est dédiée à cela.

Cette action prévoit plusieurs mesures qui seront détaillées dans les paragraphes suivants :

- Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions avec un agent en charge de coordonner les actions et les acteurs du territoire sur chaque territoire et un agent mutualisé 1/3 de temps pour coordonner et suivre les 3 PCAET.
- Identifier pour chaque action un agent référent qui fait le lien avec le coordinateur
- Mettre en place un tableau de bord à remplir par les porteurs de projet pour suivre les actions.
- Mettre en place une fois par an un « Club Climat » constitué des citoyens, des porteurs, des partenaires et des élus pour suivre et évaluer de manière partagée les actions du PCAET
- Animer une commission pour la mise en œuvre et le suivi régulier des actions

B. La gouvernance

➤ Une commission environnement

L'élaboration du PCAET a été mutualisée entre 3 EPCI. Néanmoins, pour le suivi régulier de la politique environnementale, chaque EPCI met en place une commission constituée d'élus du territoire.

Au niveau de la Communauté de communes de l'Ernée, c'est la commission développement durable qui assure le suivi des actions du PCAET. La commission assure également le portage des actions développées par le service environnement, mais d'autres commissions de la collectivité seront amenées à porter des actions développées par d'autres services.

➤ Un comité de pilotage

L'instance qui a piloté l'élaboration du PCAET est conservée. Elle est constituée d'un élu et d'un agent référent par territoire, ainsi que de l'agent en charge de la coordination des PCAET. En fonction des thématiques d'autres agents ou organismes pourront être conviés. Ce comité de pilotage permettra de conserver le travail coopératif entre les 3 EPCI. Il se réunira plusieurs fois par an pour faire le point sur les actions mises en œuvre et leur articulation sur les 3 territoires.

➤ Le Club Climat

Une fois par an, les acteurs du territoire seront conviés à une rencontre pour dresser un bilan des actions menées. Cette rencontre sera l'occasion de partager les expériences, les résultats, et de débattre des éventuelles évolutions à apporter au programme d'actions pour améliorer son efficacité et son efficience.

C. L'ingénierie

Chaque EPCI disposera d'un agent pour suivre la mise en œuvre des actions du PCAET. 1/3 d'ETP sera mis à disposition des 3 EPCI afin de coordonner les trois PCAET.

D. La communication

Une communication régulière est mise en œuvre pour suivre la réalisation du programme d'actions et l'évolution des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET.

Sur la Communauté de communes de l'Ernée, cette communication repose sur le site internet, la page Facebook et des articles de presse. Les communes relaient également les informations sur leurs réseaux sociaux et panneaux lumineux par exemple.

La construction d'un label de territoire permettra d'assurer une promotion des bonnes pratiques en faveur du climat de l'air et de l'énergie afin de diffuser une image positive du territoire et d'encourager les changements de comportement.

E. Une évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (au bout des 3 ans de mise en œuvre) avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

III. Les indicateurs

A. Suivi de la trajectoire énergétique

Tous les deux ans, l'inventaire BASEMIS produit par Air Pays de la Loire permet de suivre l'évolution des consommations et production d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques locaux.

Ceci permettra de vérifier que le territoire tend bien vers les objectifs qu'il s'est fixé aux échéances 2021,2026,2030 et 2050.

B. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions

Plusieurs indicateurs de suivi ont été définis pour chacune des actions afin de pouvoir s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé ou, le cas échéant, procéder à des ajustements. Ces indicateurs sont intégrés aux fiches action. Chaque action du PCAET fera ainsi l'objet d'un suivi annuel.

Un tableau de bord sous format Excel recense les indicateurs de suivi, précise l'état d'avancement des actions et répertorie les éventuels freins rencontrés.

C. Les indicateurs d'impact environnemental du plan

L'évaluation environnementale a permis de définir des indicateurs pour suivre l'impact du PCAET sur l'environnement. Ils devront être mis à jour régulièrement en fonction de la périodicité indiquée.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs :

Thématiques	Impact suivi	Indicateurs de suivi	Périodicité	Disponibilité
Santé	Impacts liés au développement de l'usage du vélo	>Nombre d'accidents de vélos recensés	Suivi annuel	Gendarmerie
Biodiversité	Impacts liés à la gestion et l'exploitation du bois bocage et forestier	>Linéaire de haies des exploitations engagées dans la valorisation énergétique du bois (ml) >Nombre d'exploitants labélisés bois bocage géré durablement (nbr) >Surface forestière totale (ha)	Suivi annuel	SCIC MBE ONCFS Registre parcellaire
	Impacts liés aux projets de plantation	>Linéaire de haies planté(ml) >Surface de boisement planté (ha) >Liste des espèces utilisées pour la plantation	Suivi annuel	Chambre d'agriculture, CPIE, interne
	Impacts liés aux projets d'énergies renouvelables	>Linéaire de haies détruites par les projets au sol (ml) >Surface du projet concerné par des mesures d'évitement, de réduction et de compensation	Bilan tous les 3 ans	Porteur de projet Collectivités DDT
	Impacts liés aux rapprochements parcellaires	>Linéaire bocager du territoire (ml)	Bilan tous les 3 ans	Déclarations PAC
Sols	Impact du développement EnR et des mobilités douces	>Suivi de l'occupation du sol : surfaces urbanisées, agricoles et forestières (ha)	Suivi annuel	DDT, chambre d'agriculture, PLUi
Déchets	Impact de la gestion des déchets de rénovation énergétique	>Nombre de professionnels sensibilisés au traitement des déchets (tri, recyclage.)	Suivi annuel	Service déchet de la collectivité
Bruit	Suivi de l'impact du déploiement de nouvelles pratiques agricoles liées à la méthanisation	>Nombre de plaintes enregistrées en mairies relatives à des problèmes de nuisances ressenties en lien avec le trafic routier	Suivi annuel	Interne
Qualité de l'air	Suivi de l'impact du déploiement du bois énergie	>Suivi de la qualité de l'air	Bilan tous les 2 ans	Air Pays de la Loire
Paysage/ Patrimoine	Suivi de l'impact du déploiement de nouvelles infrastructures liées aux projets énergétiques	>Nombre de projets ayant intégré une concertation avec le grand public >% de projets ayant fait l'objet d'un diagnostic paysager préalable	Bilan tous les 3 ans	Interne

